

TARIFS 2020 - POLE DE L'EDUCATION
--

1.TARIFICATION PRESTATIONS PERISCOLAIRES**Le matin pour les maternelles et les élémentaires de 7h30 à 8H20****Tarifs enfants intra-muros**

Type de Tarification	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants et plus
Taux d'effort	0,069%	0,066%	0,064%	0,061%	0,055%
Revenus Plancher mensuel de la famille	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €
Prix plancher calculé par enfant= participation minimum des familles pour un revenu < ou = au revenu plancher	0,49 €	0,47 €	0,45 €	0,44 €	0,39 €
Revenus Plafond mensuel de la famille	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Prix plafond calculé par enfant= participation maximale des familles pour un revenu > ou = au revenu plafond	3,47 €	3,32 €	3,19 €	3,06 €	2,75 €

Forfait par enfant en fonction du revenu mensuel de la famille et du nombre d'enfants.

Tarif enfants extra-muros: 9,10 € par enfant

Pénalité de 3,00€ à la journée en supplément du tarif normal pour le repas fourni à l'enfant dès lors qu'aucune inscription préalable n'a été effectuée dans les délais.

Le soir pour les maternelles et les élémentaires de 16h30 à 17h30, goûter inclus**Tarifs enfants intra-muros**

Type de Tarification	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants et plus
Taux d'effort	0,097%	0,093%	0,089%	0,084%	0,077%
Revenus Plancher mensuel de la famille	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €
Prix plancher calculé par enfant= participation minimum des familles pour un revenu < ou = au revenu plancher	0,69 €	0,66 €	0,64 €	0,60 €	0,55 €
Revenus Plafond mensuel de la famille	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Prix plafond calculé par enfant= participation maximale des familles pour un revenu > ou = au revenu plafond	4,83 €	4,64 €	4,47 €	4,22 €	3,86 €

Forfait par enfant en fonction du revenu mensuel de la famille et du nombre d'enfants.

Tarif enfants extra-muros: 9,10 € par enfant

Pénalité de 3,00€ à la journée en supplément du tarif normal pour le repas fourni à l'enfant dès lors qu'aucune inscription préalable n'a été effectuée dans les délais.

Le soir pour les élémentaires et les maternelles de 16H30 à 19h00 (forfait) selon les modalités suivantes:

Elementaire: goûter+étude surveillée+garderie

Maternelle: goûter+garderie

Tarifs enfants intra-muros

Type de Tarification	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants et plus
Taux d'effort/garderie soir (forfait)	0,120%	0,111%	0,102%	0,094%	0,085%
Revenus Plancher mensuel de la famille	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €
Prix plancher calculé par enfant= participation minimum des familles pour un revenu < ou = au revenu plancher	0,86 €	0,79 €	0,73 €	0,67 €	0,60 €
Revenus Plafond mensuel de la famille	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Prix plafond calculé par enfant= participation maximale des familles pour un revenu > ou = au revenu plafond	6,00 €	5,57 €	5,10 €	4,71 €	4,25 €

Forfait par enfant en fonction du revenu mensuel de la famille et du nombre d'enfants

Tarif enfants extra-muros: 9,30 € par enfant

Pénalité de 3,00€ à la journée en supplément du tarif normal pour le repas fourni à l'enfant dès lors qu'aucune inscription préalable n'a été effectuée dans les délais.

2.TARIFICATION PRESTATIONS DE RESTAURATION

Il s'agit de tarifs par repas pour les écoles et les accueils en Centre de loisirs, sorties, séjours,

	2020
Enfants extra-muros	5,30 €
Enfants Mantes-la-Ville	3,60 €
Enseignant	5,30 €
Enseignant subventionné	4,10 €
Employé Communal	4,50 €

NB : le tarif unique de restauration n'exonère pas de l'établissement de la carte PASS

Pour les enfants d'enseignants: "Le tarif intra-muros est appliqué les jours scolaires quand l'un des parents est enseignant sur la commune"

Pénalité de 3,00€ à la journée en supplément du tarif normal pour le repas fourni à l'enfant dès lors qu'aucune inscription préalable n'a été effectuée dans les délais.

Les enfants inscrits occasionnellement à la cantine bénéficient des tarifs indiqués ci-dessus sous réserve qu'une inscription préalable ait été effectuée dans les délais, faute de quoi une pénalité de 3,00€ à la journée sera appliquée.

TARIFS 2020 - POLE DE L'EDUCATION
--

ACCUEIL DE LOISIRS PRIMAIRE : FERME DES PIERRES ET LES PONS
--

Mercredi en période scolaire - vacances scolaires

Il s'agit de tarifs journée hors repas

Tarifs enfants intra-muros journée

Type de Tarification	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants et plus
Taux d'effort/Jour	0,310%	0,294%	0,271%	0,259%	0,235%
Revenus Plancher mensuel de la famille	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €
Prix plancher calculé= participation minimum par enfant des familles pour un revenu < ou = au revenu plancher	2,21 €	2,09 €	1,93 €	1,85 €	1,67 €
Revenus Plafond mensuel de la famille	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Prix plafond calculé = participation maximale par enfant des familles pour un revenu > ou = au revenu plafond	15,50 €	14,69 €	13,57 €	12,95 €	11,73 €
Prix de la journée en fonction du revenu mensuel de la famille et du nombre d'enfants					

Tarifs enfants extra-muros journée de 16,70 € hors repas

Une pénalité de 5,00€ à la journée en supplément du tarif normal sera appliquée dès lors qu'aucune inscription préalable n'a été effectuée dans les délais.

TARIFS 2020 - POLE DE L'EDUCATION

ACCUEIL DE LOISIRS PRIMAIRE LA BULLE, AUGUSTIN SERRE ET ARCHE EN CIEL

Il s'agit de tarifs demi- journée hors repas

Tarifs enfants intra-muros demi-journée

Type de Tarification	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants et plus
Taux d'effort/ demi-journée	0,112%	0,106%	0,098%	0,093%	0,084%
Revenus Plancher mensuel de la famille	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €	712,40 €
Prix plancher calculé= participation minimum par enfant des familles pour un revenu < ou = au revenu plancher	0,80 €	0,75 €	0,70 €	0,66 €	0,60 €
Revenus Plafond mensuel de la famille	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Prix plafond calculé par enfant= participation maximale des familles pour un revenu > ou = au	5,60 €	5,29 €	4,90 €	4,65 €	4,22 €
Prix de la demi-journée en fonction du revenu mensuel de la famille et du nombre d'enfants					

Tarifs enfants extra-muros: 6,00 € par enfant hors repas

Une pénalité de 5,00 € à la journée en supplément du tarif normal sera appliquée dès lors qu'aucune inscription préalable n'a été effectuée dans les délais.

ACCUEIL SECTEUR JEUNESSE DANS LES CVS

INSCRIPTION SECTEUR JEUNESSE

Inscription donnant accès au secteur jeunesse des CVS (13/17 ans)	12,00 €
---	---------

L'inscription dans un centre de vie sociale permet l'accès aux activités organisées dans les autres centres de vie sociale

* L'inscription au secteur jeunesse du CVS ne vaut pas inscription au secteur famille

SORTIES

Sorties	
Sortie sans coût de transport	6,00 €
Sortie avec coût de transport	12,00 €

TARIFS 2020 - POLE DE L'EDUCATION
--

Frais de remplacement de badge en cas de perte**10,00 €**

applicable dans toutes les structures petite enfance utilisant une carte d'accès

I. TARIFICATION PRESTATION CRECHES

Il s'agit de tarifs horaires repas et couches compris

Proposition de tarification 2020	Accueil collectif	Accueil familial
1 Enfant	0,0610%	0,0508%
2 Enfants	0,0508%	0,0406%
3 Enfants	0,0406%	0,0305%
4 Enfants	0,0305%	0,0305%
5 Enfants	0,0305%	0,0305%
6 Enfants	0,0305%	0,0203%
7 Enfants	0,0305%	0,0203%
8 Enfants	0,0203%	0,0203%
9 Enfants	0,0203%	0,0203%
10 Enfants	0,0203%	0,0203%

Ce taux d'effort est appliqué aux revenus des familles, tels que définis dans la délibération.

Le minimum de ressources pris en compte est fixé par la CAF. Le montant plancher 2019 est de 705,27€ mensuels.

La commune s'aligne également sur le plafond de ressources fixé par la CAF (à titre d'exemple, le maximum de ressources pris en compte était de 5.300,00€ mensuels en 2019). Le montant plafond 2020 n'est pas encore connu à ce jour.

*L'absence d'élaboration de la carte PASS entraîne l'application du tarif plafond**Le tarif horaire s'entend repas et couches compris**La révision de la participation financière des familles est prévue dans le contrat de réservation d'heures signé entre la ville et la famille*

Pôle de la vie sociale - Location de salles

TARIFS 2020		
Salles de l'Espace culturel Jacques Brel	caution	1 716,00 €
Associations mantevilloises ***, associations caritatives à référence nationale, entreprises, sociétés et comités d'entreprise mantevillois		
Réunion :		
	Grande salle	768 €**
	Demie - salle	576 €**
	Comptoir de Brel	288 €**
Spectacle :		
	Grande salle	1260 €*
	Demie - salle	912 €*
	Comptoir de Brel	456 €*
	Répétition grande salle	576 €*
	Répétition demi-salle	576 €*
	Cyclo pour une date	235 €*
	Tapis de danse pour une date	235 €*
Associations, entreprises, sociétés et comités d'entreprise hors Mantes la Ville		
Réunion :		
	Grande salle	1 530,00 €
	Demie - salle	1 146,00 €
	Comptoir de Brel	576,00 €
Spectacle :		
	Grande salle	3 048,00 €
	Demie - salle	2 166,00 €
	Comptoir de Brel	918,00 €
	Répétition grande salle	1 140,00 €
	Répétition demi-salle	1 140,00 €
	Cyclo pour une date	235,00 €
	Tapis de danse pour une date	235,00 €
	Heure supplémentaire à partir de 2h00 du matin	120,00 €
Salles de Maupomet	caution	240,00 €
	Associations et particuliers mantevillois	276,00 €
	Particuliers hors Mantes la Ville	400,00 €
	Syndics de copropriété mantevillois	100,00 €
	Syndics de copropriété hors Mantes la Ville	150,00 €
Salle du Club de l'Amitié	caution	240,00 €
	Associations et particuliers mantevillois	50 €
	Particuliers hors Mantes la Ville	100 €
	Syndics de copropriété mantevillois	50,00 €
	Syndics de copropriété hors Mantes la Ville	100,00 €
Espace Salvador Dali - salles	caution	240,00 €

* Une gratuité par an pour un spectacle par école, collège, lycée de Mantes la Ville

** Une gratuité par an pour une réunion par association mantevilloise et association caritative à référence nationale.

*** Association ayant son siège social à Mantes la Ville

TARIFS 2020 - USINE A SONS

	Tarifs 2020
Tarif pour 1h	12 €
Tarif pour 12h	90 €

TARIFS 2020 - Ecole municipale d'arts plastiques

	Tarifs 2020
Elèves domiciliés à Mantes-la-Ville	81€ / an
Elèves domiciliés hors Mantes-la-Ville	138€ /an

TARIFS 2020 - Ecole municipale des sports

	Tarifs 2020
Elèves de 4 - 5 ans domiciliés à Mantes-la-Ville	71€ / an
Elèves de 6 - 11 ans domiciliés à Mantes-la-Ville	81€ /an

TARIFS 2020 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques stipule :

- article L. 2125-1 : le principe du paiement de toute occupation du domaine public

- article L. 2125-3 : la redevance due par l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation.

Les services techniques de la ville, les interventions d'urgence sur le domaine public liés à la sécurité des biens et des personnes, ainsi que les travaux effectués par des sociétés pour le compte de la ville, sont exemptés de la tarification ci-dessous.

OBJET	UNITE	TARIFS TTC 2020	OBSERVATION
Occupation du domaine public pour travaux privés			
Occupation du sol et sous-sol			
Stationnements de véhicules, réservations d'espace public à but non commercial, nacelles, grues ou autres engins, cabanes de chantier, bennes, échafaudages, zones de stockage, barrières ou palissades de chantier...	m ² /jour	1,15 €	
Occupation du domaine public à but commercial			
Bureaux de vente ou de commercialisation	m ² /jour	2,00 €	Toute semaine commencée est due
Activité commerciale mobile (camion pizza, food truck, fleuriste, exposition à but commercial....) jusqu'à 10m2 (ou une place de stationnement)	forfait/jour	15,00 €	
Activité commerciale mobile (camion pizza, food truck, fleuriste, exposition à but commercial....) > 10m2	forfait+m ² /jour	15€+ 2€/m2 à partir du 11ème m2	
Terrasses ouvertes	m ² /an	15,00 €	
Terrasses couvertes, kiosques, comptoir de vente	m ² /an	100,00 €	
Prises de vue sur domaine public	forfait/jour	50,00 €	
Tournage de film sur domaine public	forfait/jour	400,00 €	
Brocante-Vide grenier-Troc et Pucés			
Emplacement Foire à Tout (2ml avec une profondeur de 6 mètres)	2ml/jour	12,00 €	
Association percevant un droit d'entrée auprès de visiteurs ou un droit de déballage auprès des déballers	forfait	50,00 €	
Association percevant un droit d'entrée auprès de visiteurs et un droit de déballage auprès des déballers	forfait	75,00 €	
Fêtes et manifestations			
Manèges ambulants	m ² /jour	0,50 €	
Manèges fixes	forfait/mois	35,00 €	
Bals	forfait/jour	45,00 €	Le bal du 14 juillet est exonéré
Cirques et théâtres ambulants ou métiers similaires surface < à 300 M ²	m ² /jour	0,10 €	
Cirques et théâtres ambulants ou métiers similaires surface >à 300 M ²	m ² /jour	0,20 €	
Petites représentations avec structure (théâtre marionnettes, chanteurs et autre animations à but lucratif)	forfait/jour	32,50 €	
Frais de remise en état ou en conformité			
Réfection suite à dégradations du domaine public	coût réel des travaux	coût réel des travaux sur facture	
Frais divers			
Frais de nettoyage lors de manifestations : évacuation et traitement des déchets	forfait	200,00 €	
Autorisation de stationnement des taxis	forfait/an	250,00 €	

Tarifs de stationnement 2020 sur la commune de Mantes-la-Ville					
	Type de cartes	Tarif	Couleur de la carte	Tarifs 2019	Tarifs 2020
				Montant carte	Montant carte
Reconduction	Carte d'exonération		blanc	- €	- €
Reconduction	Annuelle résident 1er véhicule	A	violet	20,00 €	20,00 €
Changement de tarif	Annuelle résident 2ème véhicule	B	bleu	100,00 €	50,00 €
Reconduction	Mensuelle résident 2ème véhicule	C	bleu clair	10,00 €	10,00 €
Reconduction	Annuelle actif	D	rouge	100,00 €	100,00 €
Reconduction	Mensuelle actif	E	jaune	10,00 €	10,00 €
Création	Annuelle actif Intra-muros*	F	vert	- €	20,00 €

* Résident de la commune de Mantes-la-Ville et ayant une activité professionnelle à Mantes-la-Ville

TARIFS 2020 - ETAT CIVIL

Tarifs des concessions cimetièrè		Tarifs 2020
Concessions	15 ans	250,00 €
	30 ans	380,00 €
Columbarium 2 urnes	15 ans	600,00 €
	30 ans	900,00 €
Columbarium 4 urnes	15 ans	700,00 €
	30 ans	1 000,00 €

Taxes	Tarifs 2020
Inhumation (caveau/pleine terre)	40,00 €
Caveau provisoire	40,00 €
Dépôt d'urne au columbarium	40,00 €
Scellement d'urne	40,00 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	40,00 €
Redevance passage en chambre funéraire	40,00 €

Duplicata de livret de famille (à compter du 3ème exemplaire)	10,00 €
---	---------

TARIFS 2020 - REPRODUCTION DE DOCUMENTS

Conformément à l'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif, les tarifs pour l'année 2020 sont les suivants :

	2020
Coût par page de format A4 en impression noir et blanc ;	0,18 €
Coût pour un cédérom ;	2,75 €